



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du mercredi 21 septembre 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 15 septembre 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 43

Nombre de membres en exercice : 43

Nombre de présents participant au vote : 36

Nombre de procurations : 2

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Madame Sladana ZIVKOVIC	Madame Céline TONOT	Madame Dominique BEGIN- CLAUDET
Monsieur Jean-François DODET	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Jean DUBUET
Madame Françoise TENENBAUM	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Christine MARTIN	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Nuray AKPINAR- ISTIQUAM	Madame Monique BAYARD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Laurent GOBET	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Dominique MARTIN- GENDRE	
Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN		

Membres absents :

Monsieur Thierry FALCONNET	Madame Nathalie KOENDERS pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Gérard HERRMANN pouvoir à Monsieur Jean DUBUET
Madame Brigitte POPARD	
Madame Océane CHARRET- GODARD	
Monsieur Patrick BAUDEMENT	

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC

Dijon - Délaissés de la Lino - Acquisition d'emprises foncières sur l'État

Dans le cadre de la réalisation de la liaison nord-ouest (Lino), l'État a acquis un certain nombre de parcelles situées sur le territoire de la Ville de Dijon.

Des parcelles devenues inutiles à la construction de la Lino, ont été déclassées du domaine public par la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

France Domaine a proposé à la Métropole d'exercer son droit de priorité sur trois parcelles aménagées, représentant des "délaissés" de la Lino, situées rond-point Georges Pompidou.

Ces parcelles relevant de la compétence de la Métropole en matière de voirie, il est proposé l'acquisition de ces terrains, libres d'occupation, d'une superficie totale de 386 m², cadastrés section HV n°31, 106 et 107, moyennant un euro symbolique.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur l'État représenté par France Domaine, les terrains situés rond point Georges Pompidou à Dijon, d'une superficie totale de 386 m², cadastrés section HV n°31, 106 et 107, moyennant un euro symbolique ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer au nom de Dijon Métropole, tous actes à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN POUR : 38

ABSTENTION : 0

CONTRE : 0

NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 2 PROCURATION(S)

Le secrétaire,
Monsieur HOAREAU

Le Président,
Monsieur REBSAMEN